

ASSOCIATION DE DEFENSE DU DOMAINE DU CAP NEGRE

Devons-nous passer de l'assainissement autonome actuel
vers l'assainissement collectif, indissociable du tryptique :

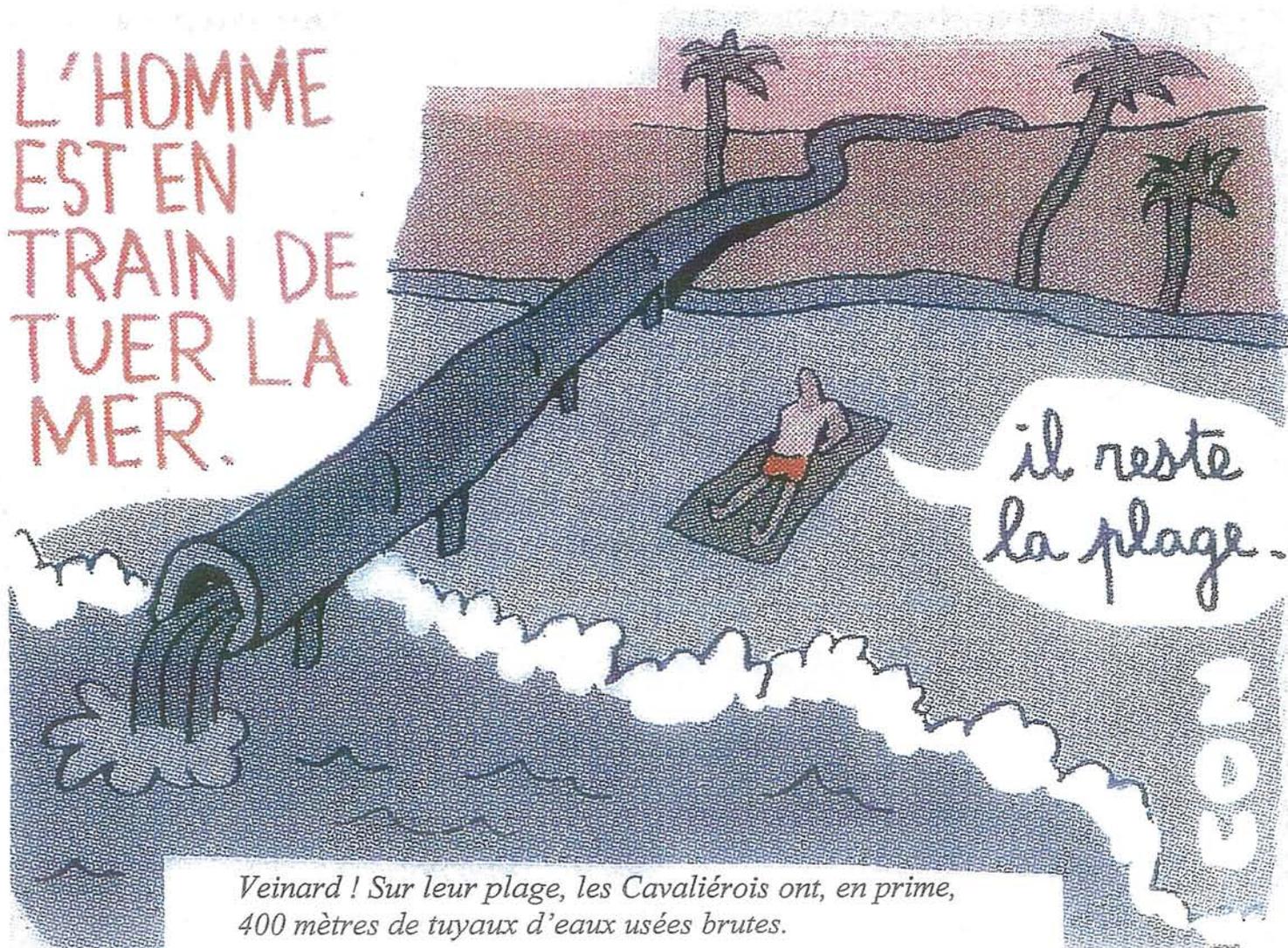
TOUT A L'EGOUT

TOUT À LA MER

TOUT SUR LA PLAGE DE CAVALIERE

?

L'HOMME
EST EN
TRAIN DE
TUER LA
MER.



*Veinard ! Sur leur plage, les Cavalierois ont, en prime,
400 mètres de tuyaux d'eaux usées brutes.*

Mesdames, Messieurs les Propriétaires
du Domaine du Cap Nègre

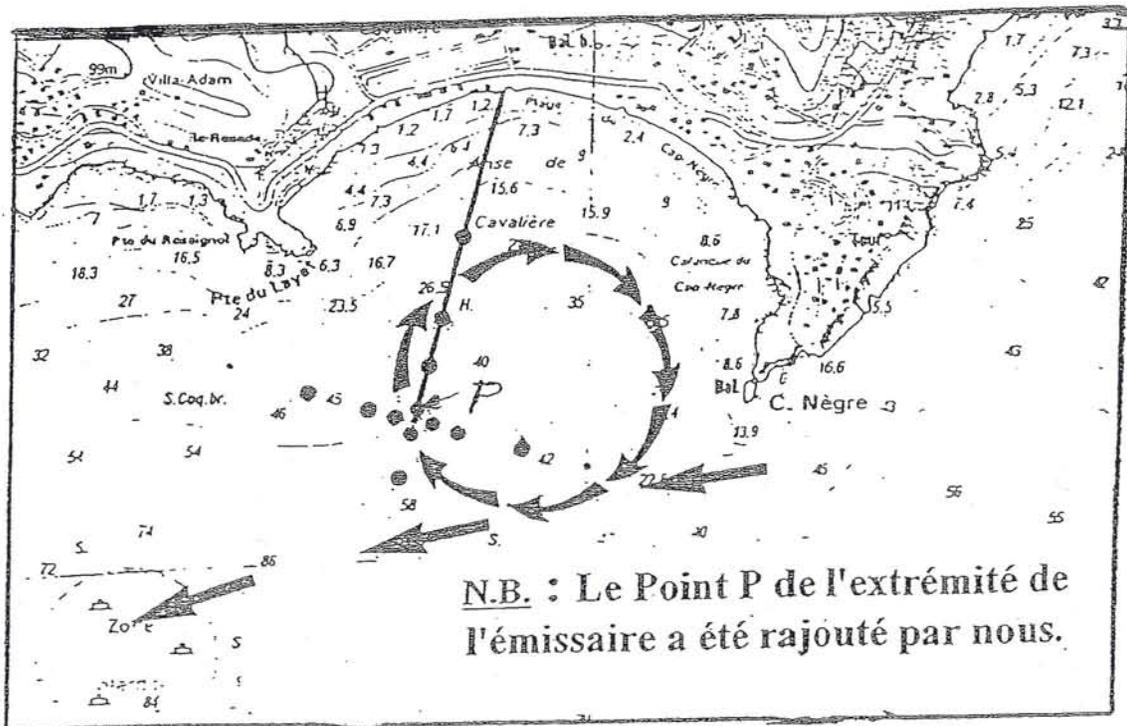
Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes, comme nous, au courant d'une certaine effervescence au Cap à propos de l'alternative : soit passer au tout à l'égout, soit conserver nos assainissements autonomes en les rénovant.

Pour tenter de sortir de la cacophonie actuelle entre nous, il serait souhaitable que chacun se pose TROIS QUESTIONS élémentaires auxquelles nous n'avons peut être pas attaché assez d'importance.

PREMIERE QUESTION

Si on raccorderait le Cap Nègre au tout à l'égout, où donc arriveraient nos eaux usées ? La figure ci-dessous résulte de l'étude de la DDE, organisme compétent et indépendant : tout irait au point P en plein milieu de la baie de Cavalière via l'émissaire en mer et la station d'épuration hors norme et sursaturée



courantologie

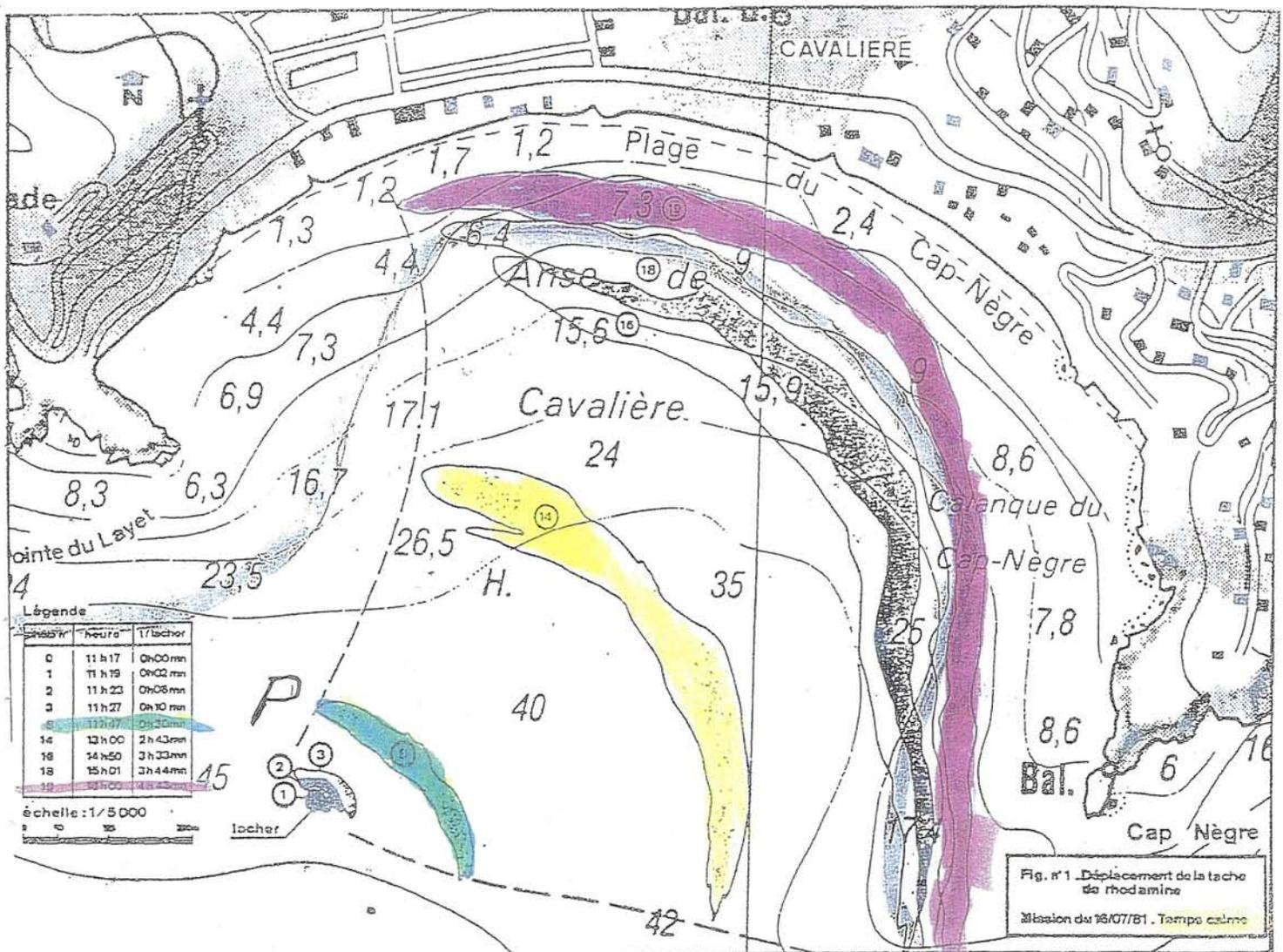
Nos eaux usées arriveraient aussi en TOTALITÉ en mer au point P
si le Cap Nègre était raccordé.

DEUXIEME QUESTION

Nos eaux usées arriveraient bien dans leur totalité au point P. Mais après ? La figure 2 évitera de vous torturer l'imagination.

Déjà la figure 1 comportait une réponse partielle pour les eaux usées restant en profondeur et subissant les mouvements imposés par la courantologie. Mais celles qui débouchent en surface subissent en priorité l'action, additive du reste, des vents dominants, qui les déplacent exactement comme les nuages d'eau colorée, injectée délibérément au point P par cette même DDE, pour en suivre le mouvement en fonction du temps.

On voit que TOUTES LES EAUX USEES, actuellement autres que les nôtres bien sûr, lèchent soigneusement nos plages, y stationnent, et que RIEN ne va directement au large. Serait-il impératif d'y rajouter alors le débit des quelque 400 habitants que nous sommes en été ?



Nos eaux usées s'ajouteraient encore à celles déjà rejetées en P : le colorant injecté à partir de P par la DDE lors de l'expérience du 16.07.1981 montre le devenir de ces eaux : lécher les plages et y stagner longuement.

TROISIEME QUESTION

Mais au fait, dans le cas actuel de notre assainissement autonome, où vont donc nos eaux usées ?

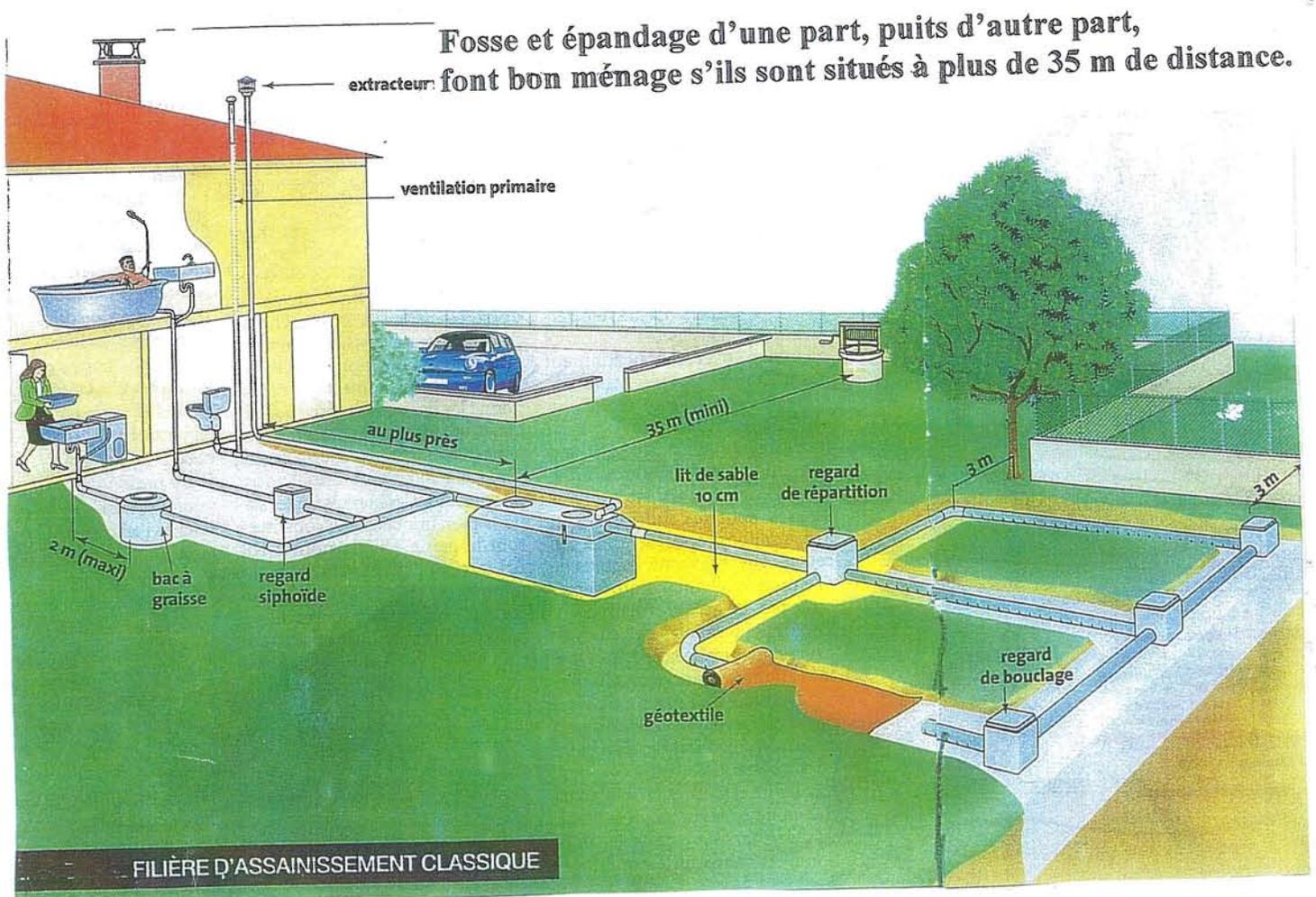
PREMIERE REPONSE partielle par élimination :

Elles ne vont pas à l'égout puisqu'il n'y en a pas ! Enorme avantage sur le collectif : ce qui n'existe pas ne coûte rien et ne panne jamais. Voyez donc, pour vous en convaincre a contrario, l'incroyable égout, sur 400 mètres de la plage de Cavalière, et qui dessert le Clos Ripert. Certes, le maire promet chaque année de le supprimer... l'année prochaine. En faisant quoi à la place ?

DEUXIEME REPONSE directe cette fois, donnée par la figure (extraite du "Moniteur" 28 mars 2003).

On y voit que au-delà de 35 mètres à partir de l'épandage, un puits d'eau potable est compatible. Cela résulte de l'action bactéricide des sols bien supérieure à celle de la mer.

Or tous nos terrains d'épandage du Cap Nègre sont à plus de 35 mètres de la mer... qui n'est tout de même pas à boire !¹



¹ En assainissement autonome (comme maintenant au Cap Nègre), il y a coïncidence entre la période où l'on exige le plus des sols et une capacité d'absorption élevée puisqu'ils sont secs.

En mer, la pollution croît automatiquement avec le nombre des baigneurs puisque ces derniers sont aussi des habitants qui pratiquent le tout à l'égout... etc. Baignez-vous l'hiver : la mer est propre.

Bonne concordance des temps dans un cas, mauvaise dans l'autre.

Une exception cependant : la maison du port qui se trouve à toucher l'eau au niveau du petit port du Traouquet. Les précisions à demander à tout un chacun sur l'emplacement des fosses et des épandages (réunion du 25 août 2008) seraient bienvenues pour cette parcelle sensible, répertoriée AM.10 par le cadastre.

Si une défaillance se révélait dans ce cas, il serait aisé d'y remédier ponctuellement, plutôt que de bouleverser à grands frais l'économie et l'écologie du Cap Nègre avec, en prime, un impact négatif sur les plages de Cavalière.

A cette réserve près l'affirmation du maire dans la presse (Var Matin, Hyeres-Le Lavandou, du 4.11.06), suivant laquelle la baie de Cavalière sur sa partie Est serait polluée, et le serait par les 58 résidences du Cap Nègre relève de l'affabulation.

Hors ces trois questions et avant de conclure, l'objectivité nous impose de signaler trois objections souvent entendues.

PREMIERE OBJECTION

Pour assainir la mer, il faut imposer aux 400 habitants estivaux du Cap Nègre d'y déverser désormais leurs eaux usées via le réseau collectif ! Sans commentaire.

DEUXIEME OBJECTION : Qui concerne les deux premières questions.

Mais vos considérations, ne concernent que la mécanique des fluides ! Certes elles montrent la concentration des effluents dans un quart d'horizon du Nord à l'Est, précisément celui qu'il faudrait éviter à tout prix. Mais qu'importe après tout si, sur le plan biologique, les micro-organismes indésirables ont été tués avant d'arriver aux plages. A ce point de vue, les précieuses analyses de la DDASS constituent le seul élément d'information. Résumons la situation circonscrite à la seule mais cruciale année 2006.

La conclusion globale de la DDASS est que « les plages contrôlées au voisinage du Cap Nègre sont de bonne qualité » et classées en « A » ; elles sont de plus en conformité avec les normes européennes ». Ajoutons qu'elles sont, jusqu'à présent, reconnues par « Pavillon Bleu ».

« Néanmoins si le Maire constate une pollution sur sa commune, il peut dresser un procès verbal de constat et mettre en demeure le responsable (ce qui implique de l'identifier) de réaliser les travaux nécessaires ».

Or qu'a fait le Maire en 2006 :

* Affirmer gratuitement, sans constat bien sûr, que les 58 résidences du Cap Nègre sont responsables de la qualité « très moyenne » des eaux de baignade à Cavalière Est.

* Ciblant davantage ses critiques, il précise que « des écoulements de surface sont périodiquement constatés... en plusieurs points des rochers du Traouquet ».

Que ne communique t-il pas ses constats afin que l'ASL agisse !

Mais l'intérêt essentiel et déterminant des analyses DDASS, est leur caractère généralisé sur toute la côte, ce qui permet des comparaisons. Ainsi la baie de la Fossette a été parfois polluée cet été. Or il n'y a sur ses bords aucun lotissement en assainissement autonome. Conclusion évidente : c'est l'émissaire du Batailler, qui à 2.000 mètres de là, pollue la baie avec l'aide des vents dominants.

TROISIEME OBJECTION

Il faut se soumettre à la loi : quelle loi ? Celle des maires ? L'un, à Bormes, admet parfaitement l'autonomie d'assainissement pour, entre autres, les 270 villas sur 110 hectares du domaine du Cap Bénat.

Un autre, au Lavandou, impose sa loi : le raccordement du domaine du Cap Nègre, 58 villas sur 26 hectares, au réseau collectif, en refusant (trois jours après notre AGO) une dérogation prévue par la loi et amplement motivée dans notre cas (contrebas et coût) ; et c'est nous qui bloquons le dossier !
Chaque commune se serait-elle érigée en état indépendant ?

CONCLUSION

LE SYSTEME AUTONOME ACTUEL AU CAP NEGRE,

dont tout le monde est d'accord pour rénover la réalisation,
aboutit en ce qui le concerne à trois évidences :

RIEN A L'EGOUT

Il n'y en a pas !

RIEN A LA MER

RIEN SUR LA PLAGE DE CAVALIERE